



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil communautaire convoqué en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 19 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à 17 heures 15, Salle Galaxie du PAMA, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

Présents :

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Jérôme HARRAULT, Grégory PIERRE, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Eric LEFIEVRE, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Béatrice BERTRAND, François BREE, Laurence CAILLAUD, Sébastien CAILLEAU, Christophe CARDET, Bertrand CHANDOUINEAU, Bruno CHEPTOU, Patricia COCHET, Marie-Luce DURAND, Catherine EVILLARD, Bernard HENRY, Géraldine LE COZ, Sylvain LEFEBVRE, Claudie MARCHAND, Nicole MOISY, Marc-Antoine NERON, Nicole PEHU, Eric POEHR, Sylvie TAUGOURDEAU

Dont supplée remplacé :

Gilles TALLUAU à Sylvie BELLANGER

Excusé(s) :

Frédéric MORTIER, Rodolphe MIRANDE, Marc BONNIN, Sophie TUBIANA, Armel FROGER, Gilles ROUSSILLAT, Pierre-Yves DOUET, Isabelle ISABELLON, Jean-François MIGLIERINA, Loïc BIDAULT, Arlette BOURDIER, Michel DELPHIN, Isabelle DEVAUX, Gaëlle FAURE, Colette GAGNEUX, Béatrice GUILLON, Nathalie LIEBAULT, Nathalie MORON, Noël NERON, Bruno PROD'HOMME

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Frédéric MORTIER à Sylvain LEFEBVRE, Armel FROGER à Sylvie PRISSET, Gilles ROUSSILLAT à Fabrice BARDY, Pierre-Yves DOUET à Jackie GOULET, Isabelle ISABELLON à Jean-Pierre ANTOINE, Jean-François MIGLIERINA à Sandrine LION, Arlette BOURDIER à Thomas GUILMET, Michel DELPHIN à Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX à Sylvie BEILLARD, Gaëlle FAURE à Géraldine LE COZ, Béatrice GUILLON à Marc-Antoine NERON, Nathalie LIEBAULT à Sylvie TAUGOURDEAU, Nathalie MORON à Anatole MICHEAUD, Noël NERON à Astrid LELIEVRE, Bruno PROD'HOMME à Grégory PIERRE

Absent(s) :

Isabelle GRANDHOMME, Pierre de BOUTRAY, Emmanuel BRAULT, Nathalie SECOUÉ, Patricia VILLARME

Monsieur le Président ouvre la séance,

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Communautaire désigne Béatrice BERTRAND et Eric POEHR pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

DELIBERATION N° 2021-130- DC

ADOPTION DU PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE L'AGGLOMERATION ET DES COMMUNES MEMBRES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le schéma de mutualisation ci-annexé.

Résultat des votes : « Pour » = 66; «Contre» = 1; « Abstention » = 6

DELIBERATION N° 2021-131- DC

CHANGEMENTS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LES SPL AGGLOPROPRETE - AGGLOBUS ET SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DESIGNER** Madame Nicole MOISY, en remplacement de Monsieur Eric TOURON, au Conseil d'Administration des SPL Agglopropreté, Agglobus et de Saumur Val de Loire Tourisme.

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-132- DC

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LES SYNDICATS, SEM ET AUTRES ORGANISMES AUXQUELS ELLE ADHERE OU DANS LESQUELS ELLE EST ACTIONNAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les représentants de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au sein de ces organismes.

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-133- DC

MODIFICATION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES - CREATION DE LA COMMISSION "FILIERE BOIS, FILIERE EQUESTRE, GIP EQUESTRE, ITINERANCE EQUESTRE"

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DESIGNER** les membres de la Commission Ruralité – Agriculture et Plan alimentaire Territorial ;
- **DE DESIGNER** les membres de la Commission Filières bois et équestre – GIP équestre – Itinérance équestre ;

- **D'AJOUTER** Monsieur Eric POEHR (Gennes-Val-de-Loire) à la commission Aménagement du territoire ;
- **DE REMPLACER** Monsieur Pascal BOHEC (Parnay) à la commission Gestion valorisation des déchets et économie circulaire ;
- **DE RETIRER** Béatrice LEBOUTEILLER-MABILLEAU (Neuillé) de la commission Commerce – Artisanat – Tertiaire – Pépinières d'entreprises.

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-134- DC

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport sur les orientations budgétaires

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-135- DC

11 RUE DU MARECHAL LECLERC - DETERMINATION DES TARIFS INTERCOMMUNAUX DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE FIXER** le montant des tarifs de location des salles intercommunales conformément à la grille tarifaire suivante :

	¹ Tarifs « agglomération »	² Tarifs « hors agglomération »
Amphithéâtre Guillianani	130€ HT	150€ HT
Salle des Dames Barrau	40€ HT	50€ HT

¹

Tarif « Agglomération » correspondant à toute personne physique ou morale assujettie à la taxe d'habitation sur l'une des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération. Les associations répondant à cette définition bénéficient d'une gratuité pour 2 manifestations annuelles.

²

Tarif « Hors Agglomération » correspondant à toute autre personne physique ou privée.

- **D'IMPUTER** les recettes résultant des conventions reprenant ces tarifs sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-136- DC

FEDER ITI 2014/2020 : AVENANT N°5 A LA CONVENTION - PLAN D'ACTION N°6

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** le plan d'actions n°6 annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant, à signer l'avenant n°5 à la convention FEDER – ITI, ainsi que tout document s'y afférant.

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-137- DC

RAPPORT DES ELUS REPRESENTANT LA CASVL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME - PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport du mandataire de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-présidente Tourisme, Patrimoine, Cavités à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-138- DC

SPL SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME - DISPOSITIONS TARIFAIRES COMPLEMENTAIRES - ANNEE 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les tarifs complémentaires proposés pour 2021 et de les ajouter à l'annexe 2 du contrat de délégation de service public entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Tourisme et la SPL Saumur Val de Loire Tourisme pour l'année 2021.

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-139- DC

ANJOU VELO VINTAGE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET LA MISE EN OEUVRE DE L'EVENEMENT ANJOU VELO VINTAGE - DECLARATION SANS SUITE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DECLARER** sans suite, la procédure de passation d'un contrat de concession valant délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de l'évènement Anjou Vélo Vintage ;

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-140- DC

ANJOU VELO VINTAGE : APPROBATION DU RAPPORT DE RELANCE D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET LA MISE EN OEUVRE DE L'EVENEMENT ANJOU VELO VINTAGE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le principe d'un nouveau contrat de concession portant délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de l'évènement Anjou Vélo Vintage et les caractéristiques des prestations déléguées,

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » =

DELIBERATION N° 2021-141- DC

INSTAURATION DE LA COMMISSION LOCALE DES SECTEURS PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DESIGNER**, à titre exclusif, au sein des représentants élus communautaires les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Sophie METAYER, Vice-présidente, Maire de Tuffalun	Laurent NIVELLE, Conseiller délégué, Maire de Saint Clément des Levées
Michel PATTEE, Vice-président, Maire de Doué-en-Anjou	Nathalie SECOUE, Conseillère Municipale de Doué-en-Anjou
Frédéric MORTIER, Vice-président, Maire de Longué-Jumelles	Nicole PEHU, Maire déléguée de Jumelles
Yves BOUCHER, Maire de Brain sur Allonnes	Gilles TALLUAU, Maire de Varennes-sur-Loire
Alain BOISSONNOT, Maire de Souzay-Champigny,	Eric LEFIEVRE, Maire de Parnay

- **DESIGNER**, à titre exclusif, au sein des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine les personnes suivantes :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Fondation du Patrimoine	Jacques BUREL, délégué départemental	Gérard BEAUMONT
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	Jean-Pierre DUCOS, directeur	Karine HOUEMONT, Chargée de mission Architecte Urbaniste OPQU
Maison Paysannes de France	Jean-Pierre BOUYNEAU	Gérard PEDRONO
Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire	Laurent BLOHORN, coordinateur régional	Valérie BOUCHONNEMENT, chargée de Développement
La Sauvegarde de l'Anjou	Arnauld DELACROIX	Elisabeth ENGUEHARD

- **DESIGNER**, à titre exclusif, au titre des représentants des personnes qualifiées, les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Dominique SIBILEAU, ancien maire et maire-délégué de Saint Cyr-en-Bourg	Dominique MONNIER, ancien maire du Puy-Notre-Dame, membre de l'association de sauvegarde du patrimoine
Pierre-Arnaud CRESSON, propriétaire de site patrimonial	François CLEMENT, correspondant de la Fondation du Patrimoine (Gennes-Val-de-Loire)
Bruno de COLIGNY, membre de l'association Patrimoine et Paysage Moulihernais (APPM)	Pierre SCHAEFER, Président de l'association Sauvegarde de Montsoreau, ancien membre de la commission de l'AVAP
Catherine RUSSAC, Responsable du service Ville d'Art et d'Histoire – Ville de Saumur	Serge MAROLLEAU, Architecte conseil de la Ville de Saumur
Mathieu GIGOT, Maître de conférences en urbanisme, université de Paris, UMR Géographie-Cités. Chercheur associé UMR CITERES, CNRS, université de Tours	Pierre-Henri DELORG, Conservateur des musées militaires de Saumur

Résultat des votes : « Pour » = 73; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-142- DC

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SECTEUR "SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT" (PLUI SLD) - COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY : ZONE D'ACTIVITES DE MERON - MODIFICATION ORDINAIRE N°3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENGAGER** une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du secteur « Saumur Loire Développement », sur la commune de Montreuil-Bellay, afin de permettre à la société de Transports Gaborit de compenser une surface de 2,2 ha au sein de la zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Méron lui permettant ainsi la réalisation de son projet d'extension.

- **DE DEMANDER** au Président de prendre tout acte visant à l'organisation et à la conduite de ladite procédure.

La présente délibération sera notifiée au Préfet, au Président du Conseil Régional, au Président du Conseil Départemental, à l'organisme de gestion du Parc Naturel Régional, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, à la Chambre de Métiers et à la Chambre d'Agriculture.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois à la mairie de Montreuil-Bellay ainsi qu'au siège de la Communauté et publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

Résultat des votes : « Pour » = 73; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-143- DC

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL - ELABORATION - MODALITES DE COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE MODIFIER les modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et ses communes membres dans le cadre de l'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal en redéfinissant les 6 secteurs, de la façon suivante :

- **Allonnais** : Allonnes, Brain-sur-Allonnes, la Breille-les-Pins, Neuillé, Vivy, Villebernier, Varennes-sur-Loire,
- **Longuéen** : Longué-Jumelles, Saint-Clément-des-Levées, Blou, Vernantes, Vernoil-le-Fourrier, Mouliherne, La Lande-Chasles, Saint-Philbert-du-Peuple, Courléon.
- **Gennois** : Gennes-Val-de-Loire,
- **Douessin** : Doué-en-Anjou, Tuffalun, Louresse-Rochemenier, Denezé-sous-Doué
- **Montreuillais** : Montreuil-Bellay, Brossay, Vaudelnay, Le Puy Notre Dame, Antoigné, Epieds, Saint-Just-sur-Dive, Courchamps, Le Coudray-Macouard, Cizay-la-Madeleine et Saint-Macaire-du-Bois,
- **Saumurois** : Saumur, Verrie, Rou-Marson, Les Ulmes, Artannes sur Thouet, Distré, Varrains, Souzay-Champigny, Parnay, Turquant, Montsoreau, Fontevraud-l'Abbaye, Bellevigne-les-Châteaux

La présente délibération fera l'objet d'un affichage dans toutes les mairies membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération, durant un mois.

Résultat des votes : « Pour » = 73; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-144- DC

NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN : AVENANT N°2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention NPNRU ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent avenant.

Résultat des votes : « Pour » = 71; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-145- DC**REGLEMENT COMMUNAUTAIRE D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES AU LOGEMENT : SECTEURS OPERATIONNELS - AIDE AU TRAITEMENT DE L'HABITAT TRES DEGRADE EN DIRECTION DES PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER la modification du règlement communautaire d'attribution des aides financières au logement, ci-annexé, portant création d'une aide à la rénovation de logements très dégradés en direction des propriétaires occupants en secteur opérationnel.

Le projet de règlement modifié est annexé à la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 71; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-146- DC**PRESENTATION DU BILAN 2020 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) SAUMUR AGGLOBUS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- DE PRENDRE acte du bilan 2020 de la SPL Saumur Agglobus qui se résume comme suit :

		2020	2019
ACTIF	Actif immobilisé (en K€)	1991	1221
	Actif circulant (en K€)	4520	3351
	TOTAL DE L'ACTIF (en K€)	6511	4572
PASSIF	Capitaux propres (en K€)	1447	1287
	Provisions pour risques et charges (en K€)	0	60
	Dettes (K€)	5064	3225
	TOTAL DU PASSIF (en K€)	6511	4572
COMPTE DE RÉSULTAT	Total des produits (en K€)	4572	4424
	Total des charges (en K€)	4385	4281
	RÉSULTAT NET COMPTABLE (en K€)	187	143

Résultat des votes : « Pour » = 71; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-147- DC**RAPPORT DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL SAUMUR AGGLOBUS - ANNEE 2020**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport des élus de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire qui siégeaient au Conseil d'Administration de la SPL SAUMUR AGGLOBUS pour l'année 2020.

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge des Mobilités, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Résultat des votes : « Pour » = 71; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-148- DC**MISE EN PLACE D'UN PROCESS INDUSTRIEL DE VALORISATION DU CO2 PRODUIT PAR L'UNITE DE METHANISATION SITUEE A CHACE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DONNER** un accord pour soutenir financièrement, sous forme de subvention d'un montant de 30 000 €, le projet de liquéfaction du Co2 sur le site de l'unité de méthanisation de Chacé porté par la société Saumur Energie Vertes ;

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention et tout acte en découlant ;

- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 71; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-149- DC**RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2021 ET STADE D'OFFARD - CONTRIBUTION FORFAITAIRE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une contribution forfaitaire, au profit du SIEML pour des opérations de rénovation sur le réseau d'éclairage public estimée à :

N° OPÉRATION	EQUIPEMENT	Montant travaux	Montant à charge Communauté d'Agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE
180.21.06.01	ZA Actiparc Jumelles – Longué	23 658,00 €	15 377,70 €
180.21.06.02	ZA la Métairie - Longué	48 686,67 €	31 646,34 €
125.20.09.01	ZA les Fougerons – Doué en Anjou	9 688,71 €	7 266,53 €
368.21.07.01	ZA Moulin du Pin – Vernantes	3 517,54 €	2 286,40 €
TOTAL PROGRAMME 2021 pour les zones d'activités		85 550,92 €	56 576,97 €
328.21.04	Stade d'Offard- Saumur	185 332,31 €	138 999,24 €
	TOTAL pour le Stade d'Offard		

Et dont la participation de la CASVL serait de :

- 56 576,97 euros net de taxes pour le programme 2021 des zones d'activités,
- 138 999,24 euros net de taxes pour le stade d'Offard.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 71; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-150- DC

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS (SIVERT) DE L'EST ANJOU - MODIFICATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées aux statuts du SIVERT de l'Est Anjou à compter du 1er janvier 2022 par délibération du comité syndical en date du 1er octobre 2021 et portant sur la composition du syndicat, de son objet et de son comité syndical ;

- **DE DÉSIGNER** les représentants de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au sein du syndicat, dont le nombre est porté à six délégués titulaires et six délégués suppléants, comme indiqué ci-dessous :

	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Christian RUALT (St Philbert du Peuple)	1	Jacqueline TARDIVEL (Vernantes)
2	Yves BOUCHER (Brain sur Allonnes)	2	Pierre-Yves LAIRE (Distré)
3	Sylvie BEILLARD (Vernoil le Fourrier)	3	Sylvain LEFEBVRE (Longué-Jumelles)
4	Judith GRIMA (Saumur)	4	Loïc BIDAULT (Saumur)
5	Anatole MICHEAUD (Doué en Anjou)	5	Gérard POLICE (Le Coudray Macouard)
6	Didier GUILLAUME (Les Ulmes)	6	Dominique GACHET (Genneval-de-Loire)

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la Gestion et la valorisation des Déchets à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 71; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

DELIBERATION N° 2021-151- DC

CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE DU RENFORCEMENT DES DIGUES DOMANIALES DU VAL D'AUTHION - AVENANT N°2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2, à la convention de financement des études et maîtrise d'œuvre du renforcement des digues domaniales du Val d'Authion du 22 mai 2018, portant modification de l'échéancier des versements de fond de concours de Saumur Val de Loire Agglomération comme suit :

- un acompte de 45 708 euros en 2018
- un acompte de 40 000 euros en 2019
- le solde d'un montant maximal de 5 708 euros sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses, avant la fin de l'année 2023 ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI et du Thouet à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférent ;

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président en charge de la GeMAPI et du Thouet à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat des votes : « Pour » = 71; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

La séance est levée à 20 heures 50

Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 2 décembre 2021

Fait à Saumur, le 2 décembre 2021
Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET